

FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE.

INSERTIONS.

Nro. 17.

SAMEDI, le 5 avril 1851.

Avis officiels.

MISE AU CONCOURS.

La place de second secrétaire à la Chancellerie du Département du Commerce et des Péages, étant devenue vacante par suite d'avancement, est mise au concours.

Le traitement attaché à cette place est de 1200 fr. On exige des aspirants qu'ils puissent justifier de connaissances scolaires solides, qu'ils possèdent à fond les langues allemande et française et soient en état de tenir, si possible, la correspondance en italien. En tout cas, cette dernière langue ne doit pas leur être étrangère.

Les offres de services, par lettres affranchies, devront être adressées d'ici au 19 courant au chef du susdit Département.

Berne, le 2 avril 1851.

LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

MISE AU CONCOURS.

Est mise au concours:

La place de facteur postal à Genève avec un traitement annuel de L. 450.

Les aspirants devront adresser leurs offres de service jusqu'au 12 avril prochain à la direction des postes de l'arrondissement de Genève.

Berne, le 22 mars 1851.

LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

MISE AU CONCOURS.

Est mise au concours:

La place de buraliste postal à Couvet avec un traitement de L. 450.

Les aspirants devront adresser leurs offres de service jusqu'au 15 avril prochain à la direction des postes de l'arrondissement de Neuchâtel.

Berne, le 22 mars 1851.

LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

MISE AU CONCOURS.

Un concours est ouvert pour la place d'aide au bureau principal de péage de Romanshorn, avec traitement de L. 560.

Les offres de service devront être adressées d'ici au 15 avril prochain par lettres affranchies au directeur fédéral des péages, Mr. C. F. Ziegler à Schaffouse.

Berne, le 21 mars 1851.

LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

MISE AU CONCOURS.

Un concours est ouvert pour la place de receveur au bureau de péage accessoire à Durstgraben, cant. de Schaffouse, avec un traitement annuel de fr. 392.

Les offres de service devront être adressées franco d'ici au 15 avril prochain à M. le directeur des péages, C. F. Ziegler à Schaffouse.

Berne, le 21 mars 1851.

LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

L'imprimerie Stämpfli à Berne vient d'être chargée de la vente de la

Loi fédérale

provisoire

sur la procédure à suivre par devant le Tribunal fédéral en matière civile.

Le haut Conseil fédéral a fixé à *quatre batz* le prix
Elle ne peut être livrée que moyennant payement

La même imprimerie est chargée du débit du

RAPPORT

sur

l'établissement de chemins de fer en Suisse

par

MM. Stephenson M. P. et H. Swinburne,

Experts appelés par le Conseil fédéral;

ainsi que du

RAPPORT FINANCIER

sur l'exécution

d'un réseau de chemins de fer en Suisse

de

MM. Geigy, membre du gouvernement de Bâle, et

J. M. Ziegler, ingénieur, de Winterthour.

Le haut Conseil fédéral a fixé à *quatre batz* le prix
de chacun de ces rapports. Ils ne peuvent être livrés que
moyennant payement comptant.

INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1851
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	17
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	05.04.1851
Date	
Data	
Seite	324-326
Page	
Pagina	
Ref. No	10 055 864

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.